
LE CHU DE SAINT-ETIENNE A OUVERT UNE UNITE D'ACCUEIL ET DE SOINS POUR LES PERSONNES SOURDES EN LANGUE DES SIGNES FRANCAISE

Depuis le 19 novembre, les personnes sourdes et malentendantes disposent au CHU de Saint-Etienne d'une unité en langue des signes française qui leur est exclusivement dédiée : l'UASS 42.

L'objectif de cette unité est d'améliorer leur prise en charge et de les accompagner dans leurs démarches de soins.

Une prise en charge adaptée

L'Unité d'Accueil et de Soins pour Sourds (UASS 42) a accueilli ses premiers patients le 19 novembre dans le bâtiment EF, niveau +2, à l'Hôpital Nord. Afin de faciliter leur venue, un flyer adapté et un film sont à leur disposition sur le site internet du CHU : www.chu-st-etienne.fr.

Cette toute nouvelle unité a pour mission d'améliorer la prise en charge des personnes sourdes et malentendantes en levant l'obstacle linguistique.

L'existence d'une surdité dès la petite enfance nécessite un accueil et une prise en charge adaptés en raison des difficultés de communication entre la personne souffrant de ce handicap et les professionnels de santé qui ne connaissent pas la langue des signes.

L'objectif est donc d'offrir à ces patients une qualité des soins équivalente à tout usager, en leur permettant d'être soignés dans la langue de leur choix : langue des signes ou français.

Une équipe à leur écoute

Les patients sont accueillis au sein de l'unité par une équipe pluridisciplinaire qui propose une prise en charge à la fois somatique et psychiatrique :

- **Un accueil adapté en langue des signes française (LSF)** par une secrétaire qui a un rôle important dans la prise en charge des demandes et la coordination des rendez-vous,
- **Une consultation médicale somatique** par deux médecins « signeurs » (pratiquant la langue des signes française),
- **Une consultation par un médecin psychiatre**, formé à la langue des signes française et à l'addictologie,
- **Une consultation infirmière** en LSF. Elle accompagne les patients dans les services, fait des bilans de santé et peut réexpliquer les soins en LSF,
- **La mise à disposition auprès des patients sourds, d'un interprète diplômé et d'un intermédiaire sourd professionnel**, pour traduire chaque consultation dans les différents services du CHU ou lors des hospitalisations,
- **Un accompagnement médico-social adapté**, en lien avec un assistant social formé à la langue des signes française, aux problématiques sociales et administratives des patients sourds,
- **Une consultation en LSF par une psychologue**, consultation déjà mise en place au Centre Médico-Psychologique de l'Hôpital la Charité.

Les patients sourds peuvent conserver leur médecin traitant et venir à l'UASS en parallèle pour des problématiques de santé complexes. Dans ce cas, le médecin de l'unité assure le lien entre le CHU et le médecin traitant pour la coordination du suivi médical.

Une équipe mobile

Les membres de l'équipe peuvent se rendre également au chevet d'un patient hospitalisé, dans un des services du CHU, afin de faciliter le bon déroulement des soins. Pour cela l'UASS met à disposition un interprète diplômé en LSF et un intermédiaire sourd.

L'intermédiaire est un professionnel sourd diplômé (diplôme d'intermédiaire).

La langue des signes n'est pas universelle. C'est avant tout une langue vivante avec des expressions propres à la culture sourde et même des expressions locales. La langue des signes n'a été reconnue qu'en 2005. De ce fait certains sourds n'ont pas une langue des signes structurée ou pratiquent une ancienne langue des signes. En outre l'UASS peut être amenée à recevoir des personnes sourdes étrangères. Le rôle de l'intermédiaire est donc essentiel pour une bonne compréhension des échanges et éviter les malentendus. Il est là pour reformuler ce que dit le patient ou le professionnel de santé.

Les professionnels de l'UASS sont amenés à intervenir à tous les niveaux de la prise en charge du patient. Des consultations médicales dans les différents services peuvent s'organiser de façon conjointe avec le médecin signeur de l'unité si nécessaire. La sortie d'un patient peut être envisagée avec la participation de l'intermédiaire ou du médecin signeur afin de valider la bonne compréhension par le patient des consignes et prescriptions.